REPUBLIQUE FRANCAISE

### **VILLE DE RIOM**

(PUY-DE-DOME)

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

33

L'AN deux mille vingt-quatre, le **9 décembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 décembre, s'est

réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret

Nombre de Conseillers

Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL,

en exercice: 33

Municipal:

Maire

**PRESENTS:** 

Nombre de Conseillers

M. BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. HEBERT, Mme LAFOND, M.

31

présents ou représentés :

LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MEGRET, M. MONNET, Mmes NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE,

Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

Nombre de votants :

31 <u>ABSENTS</u>:

Date de convocation :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée

absente

3 décembre 2024

M. Michel BAGES, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Mathéo HEBERT

Date d'affichage de la liste des délibérations :

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

12 décembre 2024

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Véronique FEUERSTEIN

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierre CHASSAING

Objet: Représentation de la Commune dans les Commissions et organismes divers :

modifications

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale

absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Rémy BALLET

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20241209-DELIB241202-DE Date de télétransmission : 12/12/2024 Date de réception préfecture : 12/12/2024



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024

#### **QUESTION N° 2**

<u>OBJET</u> : Représentation de la Commune dans les Commissions et organismes divers : modifications

**RAPPORTEUR: Monsieur le Maire** 

Suite à la démission de Madame Audrey LAURENT, remplacée conformément à l'article L 270 du Code Electoral par Madame Caroline MEGRET, la constitution des commissions municipales nécessite d'être modifiée comme suit :

- <u>Commission nº 1</u> (La Ville au service des Riomois) : **Caroline MEGRET** en remplacement de Audrey LAURENT
- <u>Commission Mixte des Foires et Marchés</u> : **Caroline MEGRET**, délégué suppléant en remplacement de Audrey LAURENT

#### Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les désignations proposées.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 9 décembre 2024

Le Maire,

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20241209-DELIB241202-DE Date de télétransmission : 12/12/2024 Date de réception préfecture : 12/12/2024

